



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



RSA

RSA
11-13 avenue de Friedland
75008 Paris

CESI Association

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

CESI Association

1 avenue du Général de Gaulle - 92074 Paris la Défense

KPMG S A , société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 728 417 RCS Nanterre

RSA
11-13 avenue de Friedland
75008 Paris



RSA

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

RSA
11-13 avenue de Friedland
75008 Paris

CESI Association

1 avenue du Général de Gaulle - 92074 Paris la Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de CESI Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CESI Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



RSA

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du revenu et les créances associées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

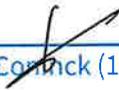
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 juin 2024

KPMG SA


de Coninck (14 juin 2024 08:13 EDT)

Xavier DE CONINCK
Associé

Paris, le 14 juin 2024

RSA


Stéphane COUTSOLOUCAS

Associé



CESI ASSOCIATION ETATS FINANCIERS 2023

SOMMAIRE

1. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
1.1 BILAN	4
1.2 COMPTE DE RESULTAT	7
2. ANNEXES	9
2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	11
2.2.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles	12
2.2.2 - Immobilisations financières	12
2.2.3 - Créances et dettes	12
2.2.4 - Disponibilités	12
2.2.5 - Provisions	13
2.2.6 - Subventions	13
2.2.7 - Intégration fiscale	13
2.2.8 - Chiffre d'affaires	14
2.3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	15
2.3.1 - Fonds propres	15
2.3.2 - Provisions	15
2.3.3 - Immobilisations corporelles et incorporelles	16
2.3.4 - Immobilisations financières	17
2.3.5 - Créances et dettes	19
2.3.6 - Disponibilités et dettes financières	21
2.3.7 - Charges à payer, charges à répartir, produits à recevoir et charges constatées d'avance	22
2.3.8 - Répartition du chiffre d'affaires	23
2.3.9 - Production immobilisée	23
2.3.10 - Produits et charges financiers	23
2.3.11 - Produits et charges exceptionnels	24
2.3.12 - Ventilation de l'impôt	24
2.3.13 - Effectif	24
2.3.14 - Engagements donnés et reçus	25
2.3.15 - Entreprises liées	26
2.3.16 - Informations diverses concernant les dirigeants	26
2.3.17 - Honoraires des commissaires aux comptes	26
2.3.18 - Consolidation	26
2.4 ELEMENTS POST-CLOTURE	27

1.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1.1 BILAN

Le total du bilan avant répartition de l'exercice, clos le 31/12/2023 s'élève à 202.028.833 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 7.996.454 euros.

L'association CESI a été créée en 1958 par des entreprises industrielles. L'association, qui compte aujourd'hui 26.000 étudiants au travers de 25 campus sur tout le territoire, a développé un modèle unique au sein de l'enseignement supérieur. L'école d'ingénieurs accompagne ses étudiants dans les secteurs de l'Industrie, du BTP et de l'Informatique et du Numérique.

Conformément à l'article 1 de la loi 1901 relative au contrat d'association qui stipule que « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices », les bénéfices / excédents réalisés par une association ne peuvent pas être partagés ou redistribués entre les membres.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés en date du 23 mai 2024 par le Conseil d'Administration.

1.
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

CESI ASSOCIATION - Bilan au 31/12/2023

ACTIF (en euros)	Brut 31/12/2023	Amortissements 31/12/2023	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	418 421	290 653	127 768	121 514
Fonds commercial	1 030 001	-	1 030 001	1 030 001
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	1 448 422	290 653	1 157 769	1 151 515
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	3 122 659	-	3 122 659	3 122 659
Agencement & aménagement des terrains	3 892 682	1 011 395	2 681 287	2 927 466
Constructions	38 456 396	10 458 137	27 998 259	29 754 190
Installations techniques matériel & outillage ind.	2 371 053	1 565 811	805 242	937 096
Autres immobilisations corporelles	33 079 964	19 043 459	14 036 505	12 735 546
Immobilisations corporelles en cours	292 463	-	292 463	380 178
Avances & acomptes immos corporelles	-	-	-	-
	81 015 217	32 078 802	48 936 415	49 857 134
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	4 969 231	-	4 969 231	4 969 231
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	5 000 000	-	5 000 000	-
Prêts	1 677 650	-	1 677 650	1 479 668
Autres immobilisations financières	3 108 908	-	3 108 908	2 975 741
	14 755 790	-	14 755 790	9 424 640
ACTIFIMMOBILISE	97 219 428	32 369 456	64 849 973	60 433 289
STOCKS ET EN-COURS				
	-	-	-	-
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes	726 352	-	726 352	450 702
Créances clients & comptes rattachés	55 399 193	1 235 366	54 163 827	54 359 504
Comptes courants Groupe	3 659 424	-	3 659 424	6 039 456
Autres créances	9 675 015	-	9 675 015	9 303 567
	69 459 984	1 235 366	68 224 619	70 153 229
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	33 832 510	-	33 832 510	6 555 248
Disponibilités	30 756 829	-	30 756 829	31 593 206
	64 589 338	-	64 589 338	38 148 454
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 309 675	-	4 309 675	4 603 820
ACTIF CIRCULANT	138 358 997	1 235 366	137 123 631	112 905 503
Charges à répartir sur plusieurs exercices	55 229	-	55 229	55 229
TOTAL ACTIF	235 633 654	33 604 821	202 028 833	173 394 021

1.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

CESI ASSOCIATION - Bilan au 31/12/2023

PASSIF (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fonds social	2 744 082	2 744 082
Fonds de trésorerie	589 312	589 312
Ecart de réévaluation	441 759	441 759
Réserves légales	-	-
Réserves réglementées	-	13 669
Autres réserves disponibles	60 426 362	43 839 871
Report à nouveau	13 936 497	16 572 822
Excédent de l'exercice	7 996 454	13 936 497
Subventions d'équipement	14 611 805	14 724 904
FONDS PROPRES	100 746 271	92 862 917
	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	659 758	704 570
Provisions pour charges	2 558 671	2 620 565
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 218 429	3 325 135
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 837 754	18 204 261
Emprunts et dettes financières divers	-	-
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	1 296 029	3 827 817
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	12 195 135	12 549 036
Dettes fiscales et sociales	18 611 051	16 522 650
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	288 283	569 254
Comptes courants Groupe	19 446 895	-
Autres dettes	8 307 022	7 040 807
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	21 081 963	18 492 144
DETTES	98 064 132	77 205 969
TOTAL PASSIF	202 028 833	173 394 021

1.2 COMPTE DE RESULTAT**CESI ASSOCIATION - Compte de résultat au 31/12/2023**

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue (Biens)	-	-
Production vendue (services)	152 300 475	144 195 125
CHIFFRE D'AFFAIRES	152 300 475	144 195 125
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	6 383 875	5 389 382
Reprise s/prov. & transferts de charges	1 705 752	2 587 084
Autres produits d'exploitation	7 384	14 314
PRODUITS D'EXPLOITATION	160 397 486	152 185 905
CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises	7 450	-
Variations de stock de marchandises	-	-
Achats de matières & autres approvisionnements	-	-
Variation de stock matières & autres approv.	-	-
Autres achats et charges externes	57 764 465	52 165 287
	57 771 915	52 165 287
IMPOTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 394 982	2 228 611
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	52 899 463	45 958 270
Charges sociales	23 487 702	21 103 176
	76 387 165	67 061 446
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dot. amortissements sur immobilisations	7 400 202	6 689 184
Dot. amortissements des charges à répartir	-	11 046
Dot. provisions sur actif circulant	697 890	1 355 078
Dot. amortissement écart d'acquisition	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	117 518	180 290
	8 215 610	8 235 598
AUTRES CHARGES	3 218 081	2 399 998
CHARGES D'EXPLOITATION	146 987 753	132 090 940
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 409 733	20 094 966

1.
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

CESI ASSOCIATION - Compte de résultat au 31/12/2023 (suite)

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 409 733	20 094 966
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		-
Produits des autres valeurs mobilières	27 187	9 691
Autres intérêts et produits assimilés	680 885	117 642
Reprise sur provisions & transferts de charges		508 607
Différences positives de change	894	982
Produits nets sur cessions de VMP	27 262	9 281
	736 228	646 204
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		-
Intérêts et charges assimilés	723 929	303 803
Différences négatives de change	1 180	2 863
Pertes sur créances financières		-
Charges nettes sur cessions de VMP		-
	725 109	306 666
RESULTAT FINANCIER	11 119	339 538
RESULTAT COURANT	13 420 852	20 434 504
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	173 045	135 066
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 671 591	1 573 323
Reprise sur provisions & transferts de charges		-
	1 844 635	1 708 388
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	89 231	109 691
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	170 513	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-
	259 745	109 691
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 584 890	1 598 697
RESULTAT AVANT IS, PARTICIPATION ET INTERESSEMENT	15 005 742	22 033 201
Participation et intéressement des salariés	5 608 946	5 479 105
Impôts sur les bénéfices	1 400 342	2 617 599
EXCEDENT NET	7 996 454	13 936 497

2.

ANNEXES

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

GUERRE EN UKRAINE ET CONDITIONS MACROECONOMIQUES

L'année 2022 avait été marquée par la guerre en Ukraine et une dégradation des perspectives économiques, notamment sur le second semestre, avec pour conséquences le développement d'un contexte inflationniste et un impact général sur les marchés. Ce contexte s'est poursuivi en 2023. L'ensemble des éléments afférents a été pris en compte pour l'élaboration des comptes clos au 31 décembre 2023. Ce contexte n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

PROJET DEFI&CO

Dans le cadre d'un Plan d'Investissement d'Avenir (PIA), le projet DEFI&CO (Développer l'Expertise Future pour l'Industrie et la Construction), d'une durée de 5 ans, a été présenté par CESI à la Caisse des Dépôts pour un budget global de 17.810.253 euros. Les partenaires du consortium sont :

- CESI (chef de file du projet) ;
- le CEFIPA ;
- le CESFA-BTP ;
- l'APEC ;
- l'Institut de la Réindustrialisation ;
- et d'autres entreprises partenaires.

Suite à l'avis favorable du Comité d'évaluation et de suivi du programme, confirmé par la décision du Premier Ministre du 19 février 2016, le projet DEFI&CO, porté par le consortium créé à cet effet, s'est vu attribuer une subvention d'un montant maximum de 7.828.286 euros décomposé comme suit :

- CESI : 5.239.176 euros
- CEFIPA : 2.067.430 euros
- CESFA-BTP : 108.000 euros
- APEC : 168.681 euros
- Institut de la Réindustrialisation : 245.000 euros

Soit un total de 7.828.286 euros.

À ce jour, 6.376.852 euros ont été versés dont 3.887.565,05 euros revenant à CESI.

Les subventions pour CESI se décomposent en :

- subventions de fonctionnement pour un budget de 933.948 euros : ces subventions étant assorties de conditions suspensives relatives à l'engagement de dépenses, elles sont comptabilisées et rattachées à l'exercice en fonction des dépenses engagées. L'impact dans les comptes 2023 s'élève à 10.719 euros,
- subventions d'investissement pour un budget de 4.305.228 euros : ces subventions d'investissement sont comptabilisées au rythme des investissements réalisés et virées au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des immobilisations subventionnées. Pour 2023, le solde des subventions s'élève à 8.710 euros. L'impact de la quote-part virée au compte de résultat s'élève à 468.362 euros sur l'exercice 2023.

En date du 29 juillet 2022, il a été signé un avenant à la convention de subvention d'investissement du 26 juillet 2016 prévoyant l'allongement de la durée initiale de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2022.

2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les activités de CESI englobent l'ensemble des prestations intellectuelles liées à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, et notamment la formation, le perfectionnement, la professionnalisation au travers de parcours métier diplômants, la validation des compétences, la certification des personnes, le conseil et les études.

L'association a pour objet, directement et indirectement, en France, en Europe et à l'étranger :

- La réalisation d'actions de formation sous quelque forme que ce soit, et notamment :

- des actions de formation professionnelle ;
- des actions de formation par apprentissage au sens du code du travail ;
- des actions de formation initiale ;
- des actions de formation ouverte et à distance ;
- des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- des actions de certification ;
- et toutes actions de formation visant au développement des compétences ;

- La réalisation d'activités de recherche et de transfert de technologies, au travers notamment de laboratoires dédiés ou créés à cet effet ;

CESI réalise son objet directement ou au travers de sa filiale CESI SAS et délivre notamment des diplômes propres à CESI, ainsi que des diplômes nationaux, des titres et des certifications professionnelles, notamment le titre d'ingénieurs diplômés, pour lesquels elle est habilitée.

Elle peut également, directement, par l'intermédiaire de sa filiale ou par l'intermédiaire de partenariats, en France et à l'étranger :

- Répondre à des appels d'offres nationaux ou internationaux, portant sur la formation, la recherche, les études, le conseil et la coopération et notamment à ceux réservés aux seuls candidats connaissant un statut associatif ;

- Mettre au point, développer, diffuser des méthodes des moyens et des outils de formation dans le domaine de la promotion sociale, du perfectionnement des adultes, de l'apprentissage et de l'enseignement initial.

À cet effet, CESI peut créer des organismes, sous quelque forme juridique que ce soit, ayant en tout ou partie le même but ou un but complémentaire, ou participer ou détenir une participation dans de tels organismes, qu'il s'agisse d'associations, de sociétés ou d'organisations revêtant toute autre forme. CESI pourra se porter caution des organismes précités.

Elle peut réaliser toutes opérations ayant un lien direct ou indirect avec son objet.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal, les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Par application du règlement 2015-06 de l'ANC, les fonds commerciaux ne sont pas amortis. A la clôture de l'exercice, les fonds de commerce font l'objet d'une dépréciation par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

L'estimation de ces actifs incorporels fait l'objet d'une revue périodique selon les méthodes constatées, adaptées au secteur d'activité.

En 1999, les immobilisations foncières (terrains et constructions) ont été réévaluées suivant les rapports établis par les cabinets d'expertises immobilières.

Conformément aux nouvelles réglementations, cette réévaluation des constructions a été répartie en éléments décomposables et est amortie en fonction de la durée de vie de chaque élément.

Les immobilisations incorporelles et les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions

- Gros œuvre de 30 à 60 ans
- Façades, étanchéité, couverture de 20 à 40 ans
- Installations générales de 10 à 15 ans
- Agencements de 10 à 15 ans

- Agencements et installations : de 5 à 15 ans (selon que CESSI soit locataire ou propriétaire)

- Matériel et mobilier : 5 ans

- Matériel informatique : 3 ou 4 ans

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

2.2.2 - Immobilisations financières

Les titres de participations ont été évalués à leur prix d'acquisition hors frais d'achat engagés pour leur acquisition. Ils ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

2.2.3 - Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.4 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse et en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

2.2.5 - Provisions

Les provisions sont évaluées en conformité avec la recommandation de l'ANC n°2013-02.

La méthode de calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite est basée sur l'ensemble du personnel et sur les statistiques actuarielles de départ à la retraite.

Cette provision est calculée par le produit de diverses variables :

- une indemnité, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié tel que mentionné dans l'avenant de l'accord d'entreprise signé le 24 octobre 2008 ;
- un coefficient de rotation qui est fonction de l'âge et de l'ancienneté du salarié ;
- un coefficient de survie déterminé à partir des tables de mortalité de l'INSEE ;
- un coefficient de droit acquis qui est le rapport entre l'ancienneté actuelle et celle au jour du versement de l'engagement ;
- un coefficient de revalorisation (2% par an) ;
- un coefficient d'actualisation qui intègre le temps restant à courir jusqu'à la date de versement de l'engagement (3,2%).

2.2.6 - Subventions

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dans les comptes de la période concernée. Le cas échéant, la quote-part des subventions à recevoir ou perçues d'avance est constatée en fin d'exercice.

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat en fonction de la durée d'amortissement des immobilisations concernées.

En cas de conditions suspensives d'engagement de dépenses prévues au contrat, elles sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des investissements.

2.2.7 - Intégration fiscale

À compter du 1^{er} janvier 2008, l'association CESI et ses filiales françaises CESI SAS et CESI INTERNATIONAL SAS ont opté pour le régime d'intégration fiscale. L'association CESI est la société mère de ce groupe. Au 1^{er} janvier 2011, CESI CERTIFICATION SAS a rejoint ce Groupe.

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, les filiales CESI INTERNATIONAL SAS et CESI CERTIFICATION SAS ont fait l'objet d'une fusion simplifiée au sein de la filiale CESI SAS.

Le résultat fiscal, rattaché au Groupe intégré fiscalement s'élève à 10.413.852 euros.

L'IS dû par l'association CESI s'élève à 1.400.342 euros et s'explique par :

2. ANNEXES

(en euros)	2023
Résultat fiscal (intégration)	10 413 852
IS 25 % du résultat fiscal	2 603 463
Contribution sociale à 3,3 %	60 735
Produit d'intégration fiscale	-482 609
Crédit impôt recherche	-1 064 243
Régularisation IS 2022	282 996
Charge d'impôt pour l'association CESI	1 400 342

2.2.8 - Chiffre d'affaires

L'association CESI propose ses formations sous différents statuts.

Les prestations sont matérialisées par différents types de contrats suivant ces statuts.

La reconnaissance du revenu associé peut être différente :

- contrat d'apprentissage : reconnaissance du revenu au prorata temporis au mois suivant les dates des contrats de financement OPCO associé ;
- contrat de professionnalisation et autres : reconnaissance du revenu au prorata des heures de formation réalisées.

2.
ANNEXES

2.3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.3.1 - Fonds propres

Fonds social et fonds de trésorerie

Fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 333 394	-	-	-	3 333 394
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	441 759	-	-	-	441 759
Réserves	43 853 540	-	16 572 822	-	60 426 362
Report à nouveau	16 572 822	13 936 497	-	-16 572 822	13 936 497
Excédent ou déficit de l'exercice	13 936 497	-13 936 497	7 996 454	-	7 996 454
Situation nette	78 138 012	0	24 569 275	-16 572 822	86 134 466
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	14 724 904	-	1 558 307	-1 671 406	14 611 805
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL	92 862 917	0	26 127 582	-18 244 227	100 746 271

Les postes « fonds social » et « fonds de trésorerie » n'ont pas été dotés en 2023.

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	01/01/2023	Subventions reçues	Quote part de Subv.2023	Subventions soldées	Au 31/12/2023
Subventions d'équipement reçues	20 350 498	1 558 307	-	297 554	21 611 251
Subventions d'équipement inscrite en résultat	5 625 594	-	1 666 513	292 662	6 999 445
Solde subventions d'équipement	14 724 904	1 558 307	1 666 513	4 892	14 611 805

2.3.2 - Provisions

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques	Au 01/01/2023	Dotations 2023	Reprise 2023 (provisions non utilisées)	Reprise 2023 (provisions utilisées)	Au 31/12/2023
Risques sociaux et fiscaux	527 359	117 518	-63 962	-98 368	482 547
Risques divers	177 211	-	-	-	177 211
TOTAL	704 570	117 518	-63 962	-98 368	659 758

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Provisions pour charges	Au 01/01/2023	Dotation 2023	Reprise 2023 (provisions non utilisées)	Reprise 2023 (provisions utilisées)	Au 31/12/2023
Provision IDR	2 620 565	-	-61 895	-	2 558 671
TOTAL	2 620 565	0	-61 895	0	2 558 671

Depuis 2015, l'Association CESI externalise une partie de son engagement de départ à la retraite auprès de la SOGECAP. Au 31/12/2023, les fonds externalisés sont valorisés à 1.393.305 euros. Un versement supplémentaire de 500.000 euros a été opéré sur l'exercice 2023. La provision existante au 31 décembre tient compte de ces éléments.

2.3.3 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations	Valeurs brutes début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	352 319	83 411	17 309	418 421
Fonds commercial	1 030 001	-	-	1 030 001
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	1 382 320	83 411	17 309	1 448 422
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 122 659	-	-	3 122 659
Aménagement terrains	3 692 682	-	-	3 692 682
Constructions	38 427 103	29 293	-	38 456 396
Outils industriel	2 151 159	219 894	-	2 371 053
Agencements	11 141 350	1 703 804	265 709	12 579 445
Matériel de bureau et informatique	12 269 644	3 902 243	1 478 384	14 693 503
Mobilier	5 284 604	644 921	192 255	5 737 270
Matériel de transport	69 747	-	-	69 747
Immo corporelles en cours	380 178	268 407	356 122	292 463
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	76 539 125	6 768 562	2 292 471	81 015 217
TOTAL	77 921 446	6 851 973	2 309 780	82 463 639

2.
ANNEXES

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations	Montants Amort. Prov. Début exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminutions Amort. Prov. Eléments sortis	Montants Amort. Prov. Fin exercice	Dotations Amortis. Linéaires
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	230 806	77 157	17 309	290 653	77 157
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Total	230 806	77 157	17 309	290 653	77 157
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Aménagement terrains	765 216	246 179	-	1 011 395	246 179
Constructions	8 672 913	1 785 224	-	10 458 137	1 785 224
Oùillage industriel	1 214 063	351 129	-	1 565 811	351 129
Agencements	5 262 696	1 206 003	256 658	6 211 422	1 206 003
Matériel de bureau et informatique	7 815 184	2 873 235	1 477 321	9 211 098	2 873 235
Mobilier	2 884 385	860 775	192 255	3 552 905	860 775
Matériel de transport	67 534	500	-	68 034	500
Total	26 681 991	7 323 045	1 926 234	32 078 802	7 323 045
TOTAL	26 912 797	7 400 202	1 943 543	32 369 456	7 400 202

2.3.4 - Immobilisations financières

Immobilisations	Valeurs brutes début exercice	Augmentation	Autres Diminutions	Transferts	Valeurs brutes fin exercice
Participations					
Participations (consolidées)	4 969 231	-	-	-	4 969 231
Participations (non consolidées)	-	-	-	-	-
Total	4 969 231	-	-	-	4 969 231
Créances rattachées aux participations					
Participations (consolidées)	-	-	-	-	-
Participations (non consolidées)	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés					
Titres immobilisés - Obligations	-	5 000 000	-	-	5 000 000
Total	-	5 000 000	-	-	5 000 000
Prêts					
Prêts effort à la construction	1 479 668	197 982	-	-	1 677 650
Autres prêts	-	-	-	-	-
Total	1 479 668	197 982	-	-	1 677 650
Autres immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements	2 274 330	331 592	77 431	-	2 528 490
Avance preneur CBI	701 411	-	120 993	-	580 418
Total	2 975 741	331 592	198 424	-	3 108 908
TOTAL	9 424 640	5 529 574	198 424	-	14 755 790

Participations

Nom de la société	Capital	Situation nette début de période	Situation nette fin de période (1)	% de détention de CESIS Association (2)	Situation nette revenant à CESI Ass. (1) x (2) = (3)	Valeur comptab. brute des titres détenus par CESI Ass. (4)	Montant de la provision théorique (4) - (3)	Provision inscrite en comptabilité
<u>Titres de participations</u>								
CESI SAS	1 100 000	26 384 494	28 501 033	100%	28 501 033	4 969 231	-	-
<u>Autres participations</u>								
NEANT								
TOTAL		26 384 494	28 501 033		28 501 033	4 969 231	0	0

Nom de la société	Valeur nette comptable des titres détenus par l'Association	Prêts et avances consenties non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés	C.A. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par l'Association
<u>Titres de participations</u>						
CESI SAS	4 969 231	-	-	15 319 057	2 116 539	-
<u>Autres participations</u>						
NEANT						
TOTAL	4 969 231	0	0	15 319 057	2 116 539	0

Variation des comptes-courants « actifs »

Société	Au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2023
CESI SAS	2 862 641	-	2 862 641	-
CESI SAS (intégration fiscale)	3 176 815	482 609	-	3 659 424
TOTAL	6 039 456	482 609	2 862 641	3 659 424

Variation des comptes-courants « passifs »

Société	Au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2023
CESI SAS	0,00	19 446 895	-	19 446 894,60
CESI SAS (intégration fiscale)	0,00	-	-	0,00
TOTAL	-	19 446 895	-	19 446 895

2.3.5 - Créances et dettes

Créances

ACTIF au 31/12/2023	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Total
Clients autres que Pouvoirs Publics			
Clients Entreprises	7 221 477	-	7 221 477
Clients Organismes collecteurs	17 945 767	-	17 945 767
Clients Individuels	5 752 689	-	5 752 689
Clients Organismes de formation	4 224 046	-	4 224 046
Clients Autres ressources liées à formation	-	-	-
Clients Autres ressources non liées à format	-	-	-
Clients Douteux	238 030	-	238 030
Clients Ventes au comptant	-	-	-
Clients Effets à recevoir	-	-	-
Clients "Groupe"	3 420 365	-	3 420 365
Clients Factures à établir	14 289 997	-	14 289 997
Clients Factures à établir "Groupe"	-	-	-
	53 092 371	-	53 092 371
Clients créances Pouvoirs Publics			
Clients Pouvoirs Publics	1 766 508	-	1 766 508
Clients Factures à établir Pouvoirs Publics	540 314	-	540 314
	2 306 822	-	2 306 822
Comptes courants "Groupe"			
CESI SAS	-	-	-
CESI SAS (Intégration Fiscale)	3 659 424	-	3 659 424
	3 659 424	-	3 659 424
Créances diverses			
Fournisseurs débiteurs	190 822	-	190 822
Etat Impôts et taxes : IS	3 071 338	-	3 071 338
Etat Impôts et taxes : TVA	160 505	-	160 505
Etat Impôts et taxes : Subventions à recevoir	33 075	-	33 075
Régions : Subventions à recevoir	152 500	-	152 500
Etat Impôts et taxes : Autres	6 029	-	6 029
Titres restaurants	13 563	-	13 563
Débiteurs divers	320 669	-	320 669
Divers - Produits à recevoir	5 692 964	-	5 692 964
Personnel : Avances	15 474	-	15 474
Personnel : Autres	15 591	-	15 591
Organismes sociaux	2 483	-	2 483
	9 675 015	-	9 675 015

2
ANNEXES

Dettes

PASSIF au 31/12/2023	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an	Total
Fournisseurs & dettes sur immobilisations			
Fournisseurs Biens et services	2 596 145	-	2 596 145
Fournisseurs Immobilisations	116 423	-	116 423
Fournisseurs Intervenants	1 087 837	-	1 087 837
Fournisseurs "Groupe"	872 232	-	872 232
Fournisseurs F.N.P. Biens et services	5 110 700	-	5 110 700
Fournisseurs F.N.P. Intervenants	2 528 221	-	2 528 221
Fournisseurs F.N.P. Immobilisations	171 860	-	171 860
Fournisseurs FNP "Groupe"	-	-	-
	12 483 418	-	12 483 418
Dettes fiscales			
Etat Impôts et taxes IS	-	-	-
Etat Impôts et taxes TVA	1 364 037	-	1 364 037
Etat Impôts et taxes Autres	519 489	-	519 489
	1 883 527	-	1 883 527
Dettes sociales			
Comité Social et Economique	65 874	-	65 874
Personnel Notes de frais	75 383	-	75 383
Personnel Congés payés	7 730 829	-	7 730 829
Personnel Participation & Intéressement	5 603 529	-	5 603 529
Personnel Divers	227 879	-	227 879
Charges sociales	3 024 029	-	3 024 029
	16 727 524	-	16 727 524
Comptes courants "Groupe"			
CESI SAS	19 446 895	-	19 446 895
CESI SAS (Intégration Fiscale)	-	-	-
	19 446 895	-	19 446 895
Autres dettes			
Clients : R.R.R. à accorder	1 253 923	-	1 253 923
IJSS reçues	-	-	-
Créditeurs divers	7 053 099	-	7 053 099
	8 307 022	-	8 307 022

Dépréciation des comptes clients

	TOTAL
Provisions existantes au 01/01/2023	1 979 172
Dotations provisions 2023	697 890
Reprises provisions 2023 "utilisées"	-103 243
Reprises provisions 2023 "non utilisées"	-1 338 453
Provisions existantes au 31/12/2023	1 235 366

2.3.6 - Disponibilités et dettes financières

Disponibilités

ACTIF au 31/12/2023	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Total
Disponibilités (*)			
Banques	30 742 154	-	30 742 154
Caisses	14 675	-	14 675
Valeurs Mobilières de Placement	33 832 510	-	33 832 510
TOTAL	64 589 338	-	64 589 338

(*) Au 31 décembre 2023, 47,0 M€ sont placés sur des comptes sur livret ou sur des comptes de placements à court et moyen terme.

PASSIF au 31/12/2023	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an	Total
Banques créditrices			
Banques	574 391	-	574 391
TOTAL	574 391	0	574 391

Dettes financières

Au 31/12/2023, les emprunts s'élèvent à 16,3 M€ et correspondent à quatre emprunts que CESI a souscrit pour financer ses acquisitions d'immeuble :

- en 2014, pour la construction du site d'Angoulême : emprunt de 1,5 M€ sur 15 ans au taux fixe de 3,82% ;
 - en 2014, pour l'acquisition du site d'Orléans : emprunt de 1,4 M€ sur 10 ans au taux fixe de 2,1% ;
 - en 2018, pour la construction du site de Nanterre : emprunt de 8 M€ sur 12 ans au taux fixe de 1,3% ;
 - en 2018, pour la construction du site du Madrillet : emprunt de 15 M€ sur 15 ans au taux fixe de 1,5%.
- Un premier déblocage de 5.800 K€ a été réalisé le 7 décembre 2018, le deuxième le 17 mai 2019 pour 4.400 K€ et le solde de 4.800 K€ le 21 janvier 2020.

PASSIF au 31/12/2023	Dettes à moins d'un an	Dettes entre 1 et 5 ans	Dettes à plus de 5 ans	Total
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 971 039	7 608 966	6 670 888	16 250 893
Intérêts courus non échus sur emprunts	12 471	-	-	12 471
TOTAL	1 983 510	7 608 966	6 670 888	16 263 364

L'association CESI n'a pas d'autres dettes financières au 31/12/2023.

2.3.7 - Charges à payer, charges à répartir, produits à recevoir et charges constatées d'avance

Charges à payer, produits à recevoir et produits constatés d'avance

	2023	2022
Charges à payer		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 810 781	6 605 720
Dettes fiscales et sociales	15 222 132	14 352 544
Intérêts courus sur banques et emprunts	12 471	13 675
Autres dettes	1 904 413	1 869 366
	24 949 798	22 841 305
Produits à recevoir		
Clients (entreprises, individuels, état, etc.)	14 830 311	21 231 303
État, impôts et taxes		-
Personnel	5 000	2 567
Divers	5 882 935	5 653 837
	20 718 246	26 887 706
Produits constatés d'avance		
Entreprises	2 296 655	809 018
Individuels	9 037 532	8 502 310
Organismes collecteurs	9 501 717	9 154 658
Autres produits publics	65 150	24 045
Autres produits constatés d'avance	180 910	2 113
	21 081 963	18 492 144

Les produits constatés d'avance concernent les facturations effectuées à nos clients pour les formations sur plusieurs exercices.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement à l'exercice clôturé. Le montant de ce poste s'établit au 31/12/2023 à 4.309.675 euros.

Charges à répartir

Ce poste concerne les frais de crédit-bail immobilier dans le cadre de l'opération immobilière de Nanterre financée par le pool bancaire BPI, Crédit du Nord et CIC. Ces charges sont amorties sur la durée du crédit-bail, soit 18 ans. Le montant au 31/12/2023 s'établit à 55.229 euros.

2.3.8 - Répartition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les opérations pédagogiques effectuées avec les tiers, les subventions.

Le poste « autres CA » concerne essentiellement les refacturations de l'association CESI vers CESI SAS pour la mise à disposition partielle de personnel et de moyens.

(En milliers d'euros)

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, SUBVENTIONS ET AUTRES CA

Région	Pédagogique	Subventions	Sous-total	Autres CA	Total 2023	Total 2022
DG	175	557	732	1 772	2 504	2 312
EST	23 674	590	24 264	1 139	25 403	24 051
ILE-DE-FRANCE CENTRE	28 391	1 157	29 548	591	30 140	29 256
NORD-OUEST	27 196	2 034	29 230	1 634	30 864	27 930
OUEST	19 900	586	20 487	1 704	22 191	21 980
SUD-EST	22 204	704	22 908	1 335	24 244	21 645
SUD-OUEST	21 506	756	22 261	1 078	23 339	22 411
TOTAL	143 047	6 384	149 431	9 254	158 684	149 585

2.3.9 - Production immobilisée

Néant

2.3.10 - Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS	2023	2022
Produits financiers divers	688 133	81 701
Produits nets sur cessions de VMP	27 262	9 281
Intérêts comptes courants Groupe	19 938	45 632
Reprise provision titres de participation	-	508 607
Différence de change	894	982
TOTAL	736 228	646 204

CHARGES FINANCIERES	2023	2022
Intérêts des emprunts	265 791	296 676
Intérêts comptes courants Groupe	456 871	6 633
Intérêts des autres dettes	1 267	494
Dotation provision titres de participation	-	-
Différence de change	1 180	2 863
TOTAL	725 109	306 666

2.3.11 - Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2023	2022
Produits nets sur cessions immobilisations		-
Quote-part de subventions d'investissement	1 666 513	1 573 323
Profits exceptionnels (dont régul. diverses)	178 122	135 066
TOTAL	1 844 635	1 708 388

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2023	2022
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 851	56 869
Charges exceptionnelles (dont régul. diverses)	87 380	52 822
VNC immobilisations sorties	170 513	-
TOTAL	259 745	109 691

2.3.12 - Ventilation de l'impôt

en milliers d'euros	Résultat avant IS	IS	Résultat net
Résultat courant	13 421	2 556	10 865
Résultat exceptionnel	1 585	302	1 283
Participation et Intéressement	-5 609	-194	-5 415
Résultat intégration fiscale (boni ou mali)		-483	483
Régularisation IS		283	-283
Crédit impôt recherche		-1 064	1 064
TOTAL	9 397	1 400	7 996

2.3.13 - Effectif

En 2023, l'effectif moyen est de de 1.354,08 personnes.

En fin d'exercice, l'effectif de l'association CESI est de 1.379 personnes :

- 1.263 personnes en contrat à durée indéterminée ;
- 116 personnes en contrat à durée déterminée.

L'effectif CDI se décompose de 770 cadres et 493 employés.

2.3.14 - Engagements donnés et reçus

Les engagements donnés sont principalement :

- une hypothèque conventionnelle immobilière auprès du CIC pour le prêt d'Angoulême pour un montant de 1.500 K€ ;
- un privilège de prêteur de deniers d'un montant de 1.200 K€ auprès de la Société Générale pour l'acquisition du terrain dans le cadre du prêt de Nanterre ;
- une hypothèque conventionnelle immobilière auprès de la Société Générale pour le prêt de Nanterre pour un montant de 6.800 K€ ;
- une hypothèque conventionnelle de premier rang auprès du CIC pour le prêt du Madrillet pour un montant de 15.000 K€.

Un engagement a été donné au profit de CESI SAS pour un montant de 305 K€.

Le crédit-bail immobilier est basé sur 72 trimestrialités de :

- échéances brutes : 14.005 K€
- avance « preneur » : - 2.334 K€
- échéances nettes : 11.671 K€

Les 18 trimestrialités restant dues se décomposent comme suit :

En K€	Échéances brutes	Échéances nettes
Échéances dues à moins d'un an	921	768
Échéances dues entre un et 5 ans	3.029	2.524
Échéances dues à plus de 5 ans	0	0
TOTAL	3.950	3.291

Le crédit-bail immobilier étant basé sur un taux variable (EURIBOR 3 MOIS) :

- un CAP a été souscrit pour 5.000 K€ au taux de 3,0 % sur 10 ans avec une prime lissée de 1,03 l'an,
- un CAP a été souscrit pour 5.000 K€ au taux de 2,5 % sur 10 ans avec une prime lissée de 1,26 l'an.

Le total des engagements donnés au 31/12/2023 est le suivant :

- Cessions de créances :	0
- Cautions bancaires :	0
- Crédit-bail mobilier :	0
- Prime lissée sur CAP :	79
- Crédit-bail immobilier :	3 291
Total	3 370

2.3.15 - Entreprises liées

	2023	2022
Actif		
Clients	3 024 907	-
Compte courant	-	2 862 641
Compte courant (intégration fiscale)	3 659 424	3 176 815
	6 684 331	6 039 456
Passif		
Fournisseurs	723 765	810 825
Clients créditeurs	-	64
Compte courant	19 446 895	-
Compte courant (intégration fiscale)	-	-
	20 170 659	810 888
Résultat		
Produits exploitation	7 286 999	7 290 068
Charges exploitation	994 094	933 115
Produits financiers	19 938	45 632
Charges financières	456 871	6 633

2.3.16 - Informations diverses concernant les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction de l'association CESI au titre de leurs fonctions dans l'entreprise ou dans les entreprises contrôlées : cette mention a été omise car elle conduit à donner une rémunération individuelle.

2.3.17 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes pour le compte de l'exercice 2023 s'élève à 150 K€ HT.

2.3.18 - Consolidation

L'association CESI établit des comptes consolidés.

2.4 ELEMENTS POST-CLOTURE

PROJET DEFI&CO

Le projet DEFI&CO a pris fin au 31 décembre 2022, date de sa réalisation, après avoir atteint tous ces objectifs. La remontée finale du projet DEFI&CO, couvrant la période de prise en compte des dépenses du 19/02/2016 au 31/12/2022, a été effectuée par CESI en date du 10/02/2024 auprès de la Caisse des Dépôts. À ce titre, CESI a perçu la somme de 1.448.875,68 euros le 19/03/2024 en tant que chef de file du projet. Le solde des reversements à effectuer aux différents partenaires s'élève à 72.392,86 euros.

RESCRIT FISCAL

En novembre 2023, l'association CESI a déposé une demande de rescrit auprès de la Direction générale des finances publiques afin d'obtenir l'exonération de ses impôts commerciaux. Le 13 mai 2024, l'inspectrice principale des finances publiques a donné un avis favorable à cette demande. L'association CESI est en cours d'analyse de la réponse reçue et de ses conséquences. Cette réponse bien que favorable ne précise pas à partir de quel exercice comptable celle-ci s'applique. Pour cette raison, l'association CESI a arrêté ses comptes de façon prudente en comptabilisant les impôts commerciaux sur l'exercice 2023.

